

le 29 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDEEES 1040 Principe du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés découverts alimentaires.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur en date du 23 juin 2014 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux, en date du 9 septembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 13 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe du renouvellement de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires pour une durée de quatre ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires pour une durée de quatre ans.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidatures et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat déléguant la gestion des marchés découverts alimentaires parisiens.

Article 3 : Dans le rapport de présentation de la future DSP, le chapitre relatif aux axes de réflexion de la Ville de Paris pour l'élaboration du futur contrat est ainsi modifié par un nouveau paragraphe :

« Les délégataires conduiront dans le cadre de la prochaine DSP une expérimentation sur un marché par arrondissement en réservant une place à un commerçant inscrit dans une démarche de circuit court, avec notamment des producteurs ayant le label Saveurs Paris Ile-de-France créé par le CERVIA et/ou faisant évoluer leurs pratiques culturelles vers l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires via des techniques culturelles alternatives telles que la succession culturale, le biocontrôle ou encore les auxiliaires de culture. Cette expérimentation d'une durée de un an sera reconduite pour progressivement concerner l'ensemble des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens. »